

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane
DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1287 :

Attribution de subvention à l'Association des
Handicapés Physique du Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE
Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena,
TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone,
MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE
Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD
Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie
Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY
Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-
PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal,
JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame,
BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël,
GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE
Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad
OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY
Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN
Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET
Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU
Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF
David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe
Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION
David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty
(par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA
Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON
François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie
Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine,
DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON
Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est
atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire, 
Accusé de réception en préfecture
874-213740154-20230905-28-1287-DE
Date de réception en préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1287 : Attribution de subvention à l'Association des Handicapés Physique du Sud.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'Association Sportive des Handicapés Physiques du Sud d'un montant de 6000,00 € (six mille euros) pour fêter les 50 ans d'existence de leur association.

Il souligne que cet évènement se déroulera du 07 au 09 septembre 2023.

La 1ère journée sera consacrée à la mise en place d'ateliers artistiques autour d'un village d'Associations installé dans le gymnase Nelson Mandela.

La 2ème journée portera sur le regroupement d'athlètes des îles de l'Océan Indien sous la direction de l'Association Handisport avec pour activités : de la boccia, du basket et de la pétanque toujours au gymnase Nelson Mandela.

Enfin, la 3ème journée sera clôturée par la 13ème édition du Solida'run dont le départ sera donné sur le parking de l'hôtel de Ville.

Le Maire rappelle en outre que cette opération est un moyen de gagner en autonomie.

Véritable lien d'intégration sociale, ces activités sportives facilitent les échanges entre pairs et avec les valides. Elles représentent le lien permettant de se créer des cercles d'amis et de découvrir de nouveaux centres d'intérêts.

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante :

425 65748 260 RE23000058

Considérant que cette association contribue pleinement à la cohésion sociale et au concept du «mieux vivre ensemble» dans le milieu sportif,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER d'une part, le versement d'une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'Association Sportive des Handicapés Physiques du Sud pour le financement de cette opération,**
- **DE VALIDER d'autre part, la convention annexée de mise à disposition du gymnase Nelson Mandela en faveur de ladite association pour cet évènement,**
- **D'AUTORISER le Maire ou ses adjoints(es) délégué(es) à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


MICHEL FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1287-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023